

DELIBERATION n° 2023/054

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 4 juillet 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT -
M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. LEJEUNE - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT -
M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BRATIGNY - M. CHEVRIER - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. FERRARI - M. FICHERE -
M. GARNERONE - M. HAMOUDI - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD -
M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME TENERAND

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET -
MME CLERC - M. DENIS - M. DEROIN - M. DONATONI - M. GIRARDOT - MME LECOMTE - M. MANDRAY -
MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - MME THUEL - MME TOITOT-
MICHELIN - M. ZOBERI

Projet de convention cadre avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
2023-2026

Vu l'article L711-7 du code de commerce,

Vu l'article L4251-18 de la loi PACTE,

Vu le Règlement Intérieur de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté **autorise** :

Le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, après avis du Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté, à signer une convention cadre avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

- Présentation du contexte :

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028, il est nécessaire de traduire dans une convention cadre reconductible, les éléments du partenariat stratégique entre la Région et le réseau consulaire.

Dans le cadre de ce SRDEII et des Schémas Sectoriels, la Région et la CCI BFC souhaitent contribuer ensemble à la mise en œuvre des priorités ci-après :

- Réussir toutes les transitions et affirmer le principe de l'action publique
- Replacer l'humain au cœur de l'économie
- Renforcer l'attractivité de la Bourgogne Franche-Comté et de tous ses territoires
- Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de mondialisation
- Accompagner l'économie de proximité

Le document détaillé est joint en annexe.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 4 juillet 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 34

Vote pour : 34

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 4 juillet 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS